

# Règlement intérieur de l'association FL-69

Version du règlement votée en AG le 01/02/2025

## Les missions de l'association

- L'association a pour objectif de favoriser les rencontres au sein des communauté gay fétiches et BDSM permettant aux membres d'exprimer leur passion pour le fétichisme et le BDSM à travers leurs tenues et accessoires, dans un cadre respectueux et bienveillant. L'association a aussi pour objectif de briser la monotonie, la solitude et l'isolement concret ou moral de certains.
- L'association n'est pas une association de sexe, ni une association libertine. Notre objectif est de créer des opportunités de rencontre et de convivialité volontairement distinctes des pratiques érotiques et sexuelles. Il s'agit d'un choix ferme et délibéré. Le fétiche et le BDSM sont aussi la base d'un mode de vie et d'une identité commune qui rassemblent nos membres.
- Nous organisons aussi des évènements à vocation de découverte, démonstration et d'éducation vis-à-vis des pratiques fetish et BDSM. Nous travaillons pour la prévention des incidents et des risques (santé sexuelle, IST, drogues, chemsex, ...). Nous collaborons avec et soutenons les associations de prévention.
- Nous participons et/ou soutenons l'organisation et le développement des évènements fetish et BDSM locaux et nationaux.

## Les valeurs de l'association

- Nous sommes une association généraliste des pratiques BDSM et fétiches.
- Tous les fetish et les kinks bdsm sont bienvenus dans la mesure où ils sont décents, respectent la sensibilité des autres et sont en accord avec les lois françaises (pas de nudité publique, respect des règles d'hygiène, attention aux uniformes officiels, obligation de ne pas masquer son visage en public, etc...).
- L'ouverture et le respect des autres sont des valeurs centrales de l'association. Les commentaires et moqueries stigmatisants, ou le kink-shaming pourront entraîner l'exclusion du groupe, des évènements ou de l'association.
- Les débutants, les nouveaux, les visiteurs, les curieux, etc. sont accueillis avec bienveillance par tous. La convivialité et l'accueil sont des valeurs intrinsèques de l'association.
- Tous les âges (à partir de 18 ans) sont les bienvenus.
- Nous sommes là pour nous rencontrer dans une ambiance légère, bienveillante, accueillante et conviviale.
- Sauf exception signalée, l'adhésion n'est pas obligatoire pour participer aux évènements. Adhérer est un acte volontaire de soutien à l'association. Il y a parfois des tarifs ou avantages pour les membres.
- Le fonctionnement de l'association est transparent. Tout le monde est bienvenu aux réunions mais seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent voter et prendre part aux décisions, notamment pendant les assemblées générales.
- L'adhésion est offerte sur demande aux Misterys locaux et nationaux. Cette disposition vise à reconnaître leur rôle dans la promotion de la culture fétichiste et BDSM.
- Le groupe est apolitique et non-militant. Le groupe ne milite ni dans/pour la communauté LGBTQIA+, ni sur la place du fetish dans la société, les faits divers ou l'actualité du milieu, etc.. L'association ne participe pas aux manifestations publiques (par exemple la marche des fiertés) et ne soutient aucun parti, groupe ou

personnalité politique. Notre mission est simple et définie : organiser des rencontres et des actions de prévention au sein de la communauté fetish et BDSM.

- L'association n'a pas de but commercial. Les partenariats avec les établissements et autres associations, ainsi que les comptes sont consultables par les adhérents, sur simple demande. Les relations avec les établissements partenaires sont transparentes.
- Les conflits d'intérêts de membres/partenaires sont déclarés. Le cas échéant, les membres/partenaires présentant un conflit d'intérêt sont priés de ne pas participer aux votes et décisions qui pourraient les concerner directement ou indirectement. Les conflits d'intérêts doivent être signalés par écrit au Conseil d'Administration et inscrits au procès-verbal de la réunion concernée.
- Toute photographie, vidéogramme ou enregistrement audio effectué lors d'un événement organisé par l'association, sur un lieu public ou privé, devra faire l'objet d'une validation préalable par les représentants de l'association avant toute publication sur des supports connus ou inconnus à ce jour, dans le domaine public en France et à l'étranger. Cela afin de respecter l'intégrité physique et morale des personnes présentes lors de l'événement, conformément à l'article 9 du Code civil relatif au droit à l'image et aux restrictions sur la diffusion d'enregistrements pouvant porter atteinte à la dignité et à la vie privée des personnes. L'association pourra refuser la publication d'un enregistrement si celui-ci ne respecte pas les textes et droits mentionnés ci-dessus. En cas de manquement, l'association ne pourra être tenue responsable des litiges associés.

## Le fonctionnement de l'association

- L'association, initialement fondée autour de la communauté gay, est ouverte à toutes et tous, sans distinction d'orientation sexuelle, de sexe, d'expression de genre ou d'origine. L'association se réserve toutefois le droit d'organiser des événements en non-mixité, notamment pour respecter les règles d'accès ou les contraintes imposées par des partenaires, établissements ou lieux d'accueil (notamment certains sex-clubs ou espaces fétichistes). Ces événements restent ponctuels et limités à des contextes précis, dans le respect des valeurs d'inclusivité et de diversité portées par l'association. Une communication transparente sera assurée auprès des membres concernant leur justification et leur nature.
- L'association et ses responsables n'ont pas vocation à gérer, s'immiscer ou statuer sur des problèmes d'ordre personnels, relationnels et privés.
- Dans une optique d'aide et d'accompagnement, afin de rester neutre en cas de litige ou de problème d'ordre personnel ou sociétal, l'association se réserve le droit de rediriger les personnes concernées vers d'autres entités associatives ou juridiques compétentes pour la gestion de leur conflit ou problème.
- L'association et ses responsables sont soumis à la loi française, ils ne peuvent pas remplacer, commenter ou compléter des décisions de justice et/ou son appareil judiciaire.
- Fetish-Lyon peut négocier avec les établissements des efforts sur les prestations, tarifs des consommations, entrées, animations, etc. pour les participants. Certains partenaires nous soutiennent sous forme de dons.
- Les organisateurs sont bénévoles et apportent leur contribution à titre gracieux. Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération, sous quelque forme que ce soit, pour les missions ou tâches réalisées dans le cadre de leur engagement bénévole. Les frais engagés par un bénévole pour le compte de l'association peuvent faire l'objet d'un remboursement, sur présentation de justificatifs et avec l'accord préalable du Bureau.
- Les créations ou contributions réalisées par les bénévoles (logos, textes, photographies, vidéos, etc.) pour l'association restent la propriété de l'association,

sauf mention contraire validée par écrit par le Bureau avant la réalisation de ces contributions.)

- Les activités de l'association sont organisées par des bénévoles amateurs, sans vocation professionnelle. Nous ne sommes pas des organisateurs professionnels d'évènements et n'avons pas vocation à remplacer les organisateurs professionnels d'évènements.
- En cas de non-respect du règlement intérieur, statuts et des textes de loi en vigueur sur le territoire lors des événements organisés au nom de l'association, celle-ci se réserve le droit d'interdire l'accès d'une personne à ses événements présents et futurs, pour une durée déterminée par les membres du conseil d'administration, pouvant aller de quelques mois à une interdiction d'accès définitive. Si la personne concernée a effectué un paiement pour accéder à un événement ou un versement d'adhésion pour soutenir l'association, ces sommes ne seront ni annulables ni remboursables.

## Nos activités classiques

- Les Apéro-Fetish, en général au rythme d'un par mois en général. Les participants peuvent venir lookés comme ils veulent (dans la limite de la décence) pour un moment simple de rencontre et de convivialité. L'apéro est un moment soft et public (bar non privatisé). L'ambiance est relax, bienveillante et accueillante, avec une volonté d'accueil et d'intégration forte, en particulier pour les nouveaux.
- Nous organisons parfois des sorties ou week-ends avec des rencontres thématiques, ateliers, balades, restos, apéros et soirées en sex-club. Les weekends sont souvent organisés en partenariat avec les autres associations fétiches françaises ou les associations de prévention.
- Nous organisons ponctuellement des repas, balades, rencontres, etc.

## Membres d'honneurs

- Les membres d'honneur sont des personnes physiques ayant rendu ou rendant des services remarquables à l'Association. Leur nomination est réalisée lors d'une assemblée générale, sur proposition des membres d'honneur déjà élus. Ces membres siègent au comité d'éthique de l'Association, qui a pour mission de conseiller le président et le conseil d'administration, notamment en veillant au respect de la trajectoire et de la mission de l'Association, ainsi qu'en participant à la résolution des problématiques éthiques pouvant survenir.
- La liste complète des membres d'honneur de l'association, à jour au moment de la rédaction du présent règlement, est la suivante :
  - o Clément G.
  - o Jacques G.
  - o Gilles R.

A Lyon, le samedi 1 février 2025

Le Président

Le Secrétaire Général

Benoit VINAY

Antoine LANGUILLE